

Il est donc évident qu'actuellement l'immigration chinoise au Canada est plus de sept fois supérieure à ce qu'elle était en 1961, sous le gouvernement conservateur. Ces chiffres m'intéressent tout particulièrement car de nombreux chinois vivent dans ma circonscription de St. Paul's, à Toronto. J'ai cru bon de mentionner ces chiffres aux membres du comité à titre d'exemple de la manière dont nous avons réussi, dans la pratique, à vaincre les préjugés de discrimination raciale qui, auparavant, déshonoraient l'application de nos lois d'immigration.

Peut-être devrais-je ajouter, pour donner un nouvel exemple de nos procédés actuels, que la formule de demande des immigrants reçus, en vigueur depuis le 1^{er} octobre, ne renferme plus aucune question relative au pays d'origine. Cela montre, à mon sens, le but poursuivi dans ces règlements par le ministre. Mais au point de vue pratique, ce qui est encore plus important, c'est que pour la première fois les facteurs à prendre en considération par les fonctionnaires à l'immigration chargés de déterminer l'admissibilité des immigrants sont énumérés très clairement.

Le député de Greenwood a exprimé une certaine inquiétude au sujet de ce qu'il appelle le régime des points. Il a mentionné que, lors de l'entrevue d'un postulant, le fonctionnaire à l'immigration doit faire une appréciation personnelle de l'immigrant en tenant compte de facteurs tels l'adaptabilité, la motivation, l'initiative et autres qualités semblables. Le député de Greenwood s'est dit inquiet de ce qui pourrait arriver si un fonctionnaire à l'immigration avait l'occasion de faire de lui une appréciation personnelle. Je ne ferai pas d'observation ni dans un sens ni dans l'autre sur ses craintes. J'estime qu'elles n'ont pas leur raison d'être. Je signalerais plutôt au député de Greenwood que chaque jour chacun d'entre nous doit faire une évaluation des gens autour de soi et que les fonctionnaires à l'immigration ne diffèrent pas de nous. Dans la pratique, je suppose qu'ils agissent avec impartialité. En dépit des plaintes inévitables dans un ministère comme celui-ci, en général les réalisations du ministère ont été satisfaisantes. Je pense avoir tout dit. Pour conclure, j'ajoute cependant que je suis très impressionné par le caractère équitable des règlements présentés par le ministre. J'approuve les dispositions qui élargissent les catégories de parents admissibles au Canada, qu'il s'agisse d'immigration parrainée ou d'immigrants nommément désignés. Beaucoup plus de familles seront désormais réunies et c'est très important du point de vue

social. C'est aussi la première fois que nous avons une procédure d'appel valable dans nos règlements d'immigration, et je m'en réjouis. Elle est peut-être un premier pas en faveur d'un principe destiné à revêtir une grande importance du point de vue international: ceux d'entre nous qui ont eu la chance de naître au Canada ne peuvent pas s'attendre à monopoliser un si grand pays. Ceux qui, nés ailleurs, présentent les qualifications requises et sont susceptibles de faire de bons citoyens ont sans doute le droit d'être admis. Leur admission ne doit pas être laissée entièrement à la discrétion de ceux d'entre nous qui se trouvent à demeurer ici à l'heure actuelle.

M. le vice-président adjoint: L'honorable député de Bow-River a la parole.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Je constate que la présidence a établi une rotation dans l'ordre de reconnaissance des membres qui réclament le droit de parole, et j'admets que le parti au pouvoir doit avoir la préséance, que l'opposition officielle vient ensuite et que les autres partis suivent, par ordre de nombre de députés. C'est la préséance.

Mais je n'admets pas que, rendu au 5^e groupe, on relègue le groupe des indépendants ou votre serviteur, ici, au 16^e ou au 26^e rang, avec le résultat que, lorsque c'est son tour de parler, on vienne lui dire, comme cela s'est produit encore hier et comme cela se produit toutes les semaines: Dépêchez-vous, dépêchez-vous, il n'y a pas grand temps, il faut couper court, parce que les autres n'ont pas le temps de parler.

On m'objectera que je parle peut-être plus souvent, si l'on fait une comparaison numérique, que la plupart des autres députés, mais on devra me concéder aussi que je suis peut-être plus assidu que qui que ce soit, que tous les députés qui sont ici, que j'écoute avec déférence et intérêt les discours qui sont prononcés et que je prends même des notes là-dessus.

Je ne peux pas admettre d'être considéré comme un député de 26^e ordre, dans cette enceinte; comme député, en toute modestie, je me crois aussi important que qui que ce soit. Je suis prêt à m'incliner devant les ministres, devant les chefs de parti; je suis même prêt à faire des concessions si, quelquefois, certains débats le requièrent, et j'en fais dans certains cas, par exemple, en n'épuisant pas tout mon temps pour donner le temps à d'autres de